



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 21 mars 2025

Date de publication : 04 avril 2025

Délibération n°2025-016 – Approbation des comptes de gestion 2024

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir le compte de gestion et de le transmettre à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant. Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2024 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des eaux, établis par le Comptable Public du service de gestion comptable de Moutiers.

Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis pour chaque budget est conforme aux comptes administratifs établis par la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2024 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des eaux, dressés par le Comptable Public du service de gestion comptable de Moutiers, certifiés conforme par l'ordonnateur et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestion 2024.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.